mal, alors que nous combattons pour la justice, le droit et la vérité.

Vivons pleins de force et d'espérance !

L'orateur rappelle cette chanson de la chemise si populaire en Angleterre; et nous, ajoute-t-il, si nous n'avons pas la chanson, nous avons la foi ! Et c'est comme chrétien et comme homme que nous voulons la justice.

L'avenir est là et la victoire est à nous ! (Applaudissements).

Alors nous verrons les grands horizons s'élargir et le soleil rouge qui apparaît derrière le portique du vingtième siècle sera celui qui verra nos revendications aboutir.

Faisons notre travail, qu'importe qu'on ne nous voit pas ; si Dieu nous voit !

Et qu'importe si nous pouvons dire : « Au nom de Dieu, pour nos frères, nous avons fait notre devoir ! »

Des applaudissements saluent cette belle improvisation qui a fait passer un frisson dans l'auditoire; un vivat est chanté à l'orateur suivi d'un ban.

M. Wagnon félicite M. l'abbé Naudet et dit que tous les travailleurs de Roubaix, après de si belles paroles, se feront apôtres.

M. Decopman parle dans le même sens et promet pour le prochain Congrès, en 1896, au moins 2000 délégués.

« Vive Roubaix ! » crient les uns, « Vive Tourcoing ! » répondent les autres; et M. Wagnon ajoute : « Vive tout le monde qui pense bien ! » (Rires).

M. Malfilie porte un toast à M. Leclercq — qui remercie tous les délégués.

Discours de M. Léon Harmel

Je ne voulais rien dire. On m'a demandé de parler, je ne puis pas refuser...

Depuis que je suis ici, mon âme chante un cantique d'amour et d'espérance; l'amour, je l'ai en face de moi, en M. Wagnon ! (Applaudissements.)

L'espérance, je la vois dans vos groupements et dans la présence de MM. Thiriez et Roger.

Et puis, n'avons-nous pas le Pape avec nous? Est-ce que le vicaire de Jésus-Christ n'est pas toujours avec les petits?

On disait que le Pape allait calmer nos ardeurs et voici qu'il nous a répondu par retour du courrier pour nous encourager.

Et il n'agit pas de même avec tout le monde...

Quand le clergé de France aura le peuple avec lui, nous aurons le gouvernement. Nous sommes le prétexte avec lequel Dieu agit; je bois à l'alliance sacré du peuple et du prêtre, en buvant à la démocratie chrétienne. (Applaudissements.)

M. Quilliot boit ensuite à la santé de M. Albert de Mun qui a envoyé ses encouragements au Congrès.

Le banquet est terminé; il est 2 h. 1/4.

La séance de l'après-midi

Après le banquet, tous les convives se dirigent vers l'*Eldorado*, où se trouvent déjà quelques personnes qui n'y ont pas assisté.

Le Congrès reprend aussitôt le cours de ses travaux.

La séance est ouverte à 3 h. par M. Leclercq pour traiter la 6e question.

Les chambres de travail

Le bureau est ainsi composé : MM. Decopman, président; l'abbé Cochet, membre consultant; Vieillefon et Vienne ; Desrumaux, rapporteur, et Lecoq, secrétaire.

M. Desrumaux donne lecture du rapport définissant ce qu'on entend par *Chambres de travail* ; pourquoi il faut en réclamer l'établissement ; comment il faut les organiser, et quel sera leur fonctionnement.

Il lit ensuite les considérants et les articles et la discussion est ouverte.

Elle est longue, elle est diffuse, elle est chaude.

L'ouvrier délégué devra-t-il être payé pour être libre et sera-ce un ouvrier qui travaille encore?

Le Congrès s'est prononcé en faveur de ce dernier, parce qu'il est mieux à même de connaître les besoins des ouvriers.

Un incident éclate provoqué par les délégués d'Aniche; ce n'est qu'un malentendu bientôt dissipé et les résultats du rapport sont mis aux voix.

Les voici tels qu'ils ont été adoptés après la discussion :

« Considérant : 1. Que le travail manuel doit avoir sa représentation, au moins consultative, au même titre que les industriels et les commerçants ;

» 2. Que les ouvriers doivent être consultés lorsque l'on fait des lois qui les touchent de près dans l'organisation de leur travail ou les conditions de leur existence ;

» 3° Que les syndicats professionnels ne représentent pas tous les membres d'une profession ;

» Le Congrès émet le vœu :

» Art. 1er. — Que des chambres de travail soient constituées partout où il y a des chambres de commerce ou des chambres des arts et manufactures ; qu'elles ne soient composées que d'ouvriers ;

» Art. 2. — Sont électeurs : 1° tous les citoyens inscrits sur les listes électorales politiques; 2° les femmes françaises majeures ayant l'exercice de tous leurs droits civils, non frappés de condamnation entraînant la perte des droits politiques et résidant dans la commune depuis six mois au moins.

» Art. 3. — Sont éligibles les électeurs de la section, âgés de 30 ans accomplis et ayant 10 ans profession.

» Art. 4. — Que les *chambres du travail* ou *chambres des ouvriers* soient obligatoirement consultées toutes les fois que l'on présente au vote du Parlement une loi ouvrière ; que ces chambres aient le droit d'initiative parlementaire ;

» Art. 5. — Que les députés qui ont à cœur l'intérêt de l'ouvrier déposent un projet de loi dans ce sens.

» Art. 6. — Que les membres des groupements affiliés à l'Union démocratique s'attachent à faire connaître et désirer par les ouvriers l'établissement des chambres du travail, afin de créer un mouvement d'opinion dans ce sens.

Art. 7. — Que les groupements de l'Union démocratique forment dans leur sein des *chambres de travail* officieuse, c'est-à-dire, des réunions d'études sociales qui recherchent non seulement les améliorations générales à apporter à la condition des ouvriers, mais encore les améliorations spéciales à introduire dans les différentes professions: le congrès invite les cercles d'études sociales ainsi formés à publier dans le *Peuple* les resultats de leurs études et les conclusions de leurs rapports. »

Un membre consultant propose l'addition suivante qui est adoptée :

« Que les chambres de travail aient exactement et à tous points de vue mêmes droits, mêmes libertés mêmes privilèges que les chambres de commerce. »

Après quelques mots de M. Decopman constatant que les travaux du Congrès sont terminés, et que s'il y a eu des discussions un peu violentes et contradictoires, cela prouve que les questions ont été étudiées, la séance est suspendue à 5 heures jusqu'à la séance de clôture.

Seconde et dernière séance générale

C'est à cinq heures un quart que s'est ouverte la seconde séance générale.

Prennent place au bureau : M. Léon Harmel, président d'honneur; M. Fernand Leclercq, président du Congrès; MM. Decopman, Wagnon.

La grande salle est absolument bondée : comme à la réunion de dimanche, un certain nombre de prêtres venus de divers points de la région, quelques dames composent une partie de l'auditoire.

De vigoureux applaudissements retentissent au fur et à mesure que sont appelés pour venir s'asseoir derrière le bureau MM. les abbés Pottier, Naudet, Paul Six.

C'est M. Leclercq qui dirige les travaux de l'assemblée.

Le sort des marins à Gravelines

On entend d'abord la lecture d'un rapport de M. Debladeghe sur la triste condition des marins à Gravelines au grand Fort et au Petit Fort Philippe.

C'est l'exigence des armateurs de ce pays qui crée, paraît-il, aux marins, une situation lamentable : on vend à ces derniers les denrées et les objets de première nécessité à des prix exorbitants, et leur salaire moyen atteint à peine de dix à douze francs par semaine.

Le remède indiqué par le rapporteur consisterait à interdire aux armateurs de se faire les fournisseurs des marins et de payer ceux ci autrement qu'en argent. Il faut, d'après M. Debleaegher, dénoncer aux honnêtes gens cette exploitation, pour amener l'amélioration des travailleurs de cette contrée.

M. l'abbé Boulinguez s'associe aux considérations présentées par l'auteur du rapport et demande de comprendre dans le vœu émis les marins de Boulogne et du Portel.

L'odysée d'un ancien socialiste

La parole est donnée ensuite à M. Villain, ouvrier verrier d'Aniche qui a pris une part importante aux travaux du congrès et qui se propose de démontrer par sa propre histoire toute l'efficacité de l'institution des cercles d'études sociales.

Villain raconte qu'il avait reçu une éducation chrétienne, mais qu'il avait été placé dans une verrerie où le travail est rude et pénible, où on ne parlait de la religion que pour la bafouer, et où l'on cherchait à pervertir l'enfant au lieu de le respecter.

Il n'avait aucune idée des notions sociales : il acquit ses premières connaissances au cabaret. La une idée prédominait : — le prêtre était signalé comme l'ennemi de la forme de gouvernement et l'ennemi de l'ouvrier.

Croyant travailler pour la classe ouvrière, il se fit agent électoral — ou plutôt il fut sollicité par la franc-maçonnerie, laquelle, en présence des clameurs des miséreux, a pris le parti d'ouvrir à l'ouvrier ses loges en détresse.

Aveuglé par l'esprit de parti il était tout disposé à se mettre au service de la secte pour mieux combattre le cléricalisme, quand l'abbé Garnier vint à Somain pour y faire des conférences.

Villain se figurait que dans ces réunions il n'était question que de prières; il apprit que l'abbé Garnier était un ancien zouave pontifical qui avait vaillamment fait son devoir à l'armée de la Loire.

Malgré les conseils d'un ami, il ne voulut pas aller l'entendre. M. Garnier se rendit bientôt à Aniche; là, les socialistes avaient résolu d'empêcher l'abbé Garnier de parler.

Villain fut indigné de pareils procédés.

L'abbé Garnier avait pu dominer le tumulte dans la réunion pour s'écrier : Vous avez peur de la vérité.

L'orateur ajoute que, une fois en présence du conférencier, qui avait organisé sa réunion dans l'une des salles du presbytère, il fut frappé de deux choses: c'est que le prêtre n'attaquait nullement la forme du gouvernement et qu'il s'intéressait sincèrement au sort de l'ouvrier.

Dès ce moment, l'ancien socialiste eut les yeux dessillés ; il résolut d'entrer au cercle catholique pour voir de plus près les effets des doctrines préconisées par le prêtre — et à la première occasion il fit part aux camarades dont il s'était auparavant moqué de la transformation de ses idées : avec deux anarchistes qui avaient, eux aussi, trouvé leur chemin de Damas, il fonda un cercle d'études sociales, il adapta ses actes à ses idées, devint un chrétien pratiquant.

Aujourd'hui, il consacre tous ses efforts à amener à la démocratie les ouvriers, ses camarades, pour leur faire partager le bonheur dont il jouit.

Oui, amis, termine M. Villain, faisons de la propagande, attirons à nous nos frères et travaillons à l'établissement du règne de Jésus-Christ dans le monde social.

Cet dernières paroles sont saluées par des applaudissements prolongés.

L'historique du syndicat roubaisien

M. Wagnon, président de l'Union des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile de Roubaix, a pour mission d'exposer à l'assistance dans quelles circonstances a été fondée l'Union démocratique de Roubaix.

Il commence par dire que Roubaix, qui n'était connue auparavant que comme la reine de l'industrie, a acquis aujourd'hui une autre réputation : elle est le boulevard, la *Ville sainte* du socialisme. (Rires et applaudissements.)

L'insulte à la religion et à la patrie, érigée à l'état de principe, voilà ce qu'a été la sainteté du socialisme.

Aussi les ouvriers honnêtes et patriotes se sont-ils, dans un mouvement d'indignation, légués pour défendre ce qu'ils avaient de sacré et qui était aussi abominablement méconnu.

Ce ne fut pas facile : que d'avanies les promoteurs de cette union n'eurent-ils pas à subir. On les signalait comme des vendus aux patrons : il ne fut pas aisé de trouver un local. Grâce à l'aide d'un prêtre, le syndicat fut fondé—il prit pour guide l'Encyclique qui condamnait le socialisme, n'en approuve pas moins la formation de syndicats ouvriers. La Jeunesse Catholique de Roubaix vint apporter son concours pécuniaire.

M. Wagnon continue son récit en signalant des malentendus regrettables qui s'étaient produits entre le syndicat des patrons et l'Union des vrais travailleurs, mais qui heureusement furent bientôt dissipés. Car les sentiments des ouvriers ainsi réunis ne pouvaient être suspectés d'eux qui faisaient bénir leur drapeau et qui mettent dans leur lieu de réunion, à la place d'honneur, l'image du Christ et le portrait du grand Léon XIII.

D'ailleurs, s'écrie M. Wagnon, nous ne sommes pas des révolutionnaires, nous ne voulons que la réorganisation du travail. Nous sommes venus pleins d'ardeur à ce Congrès qui ouvrira une ère nouvelle et marquera dans un temps rapproché l'avènement des Vrais travailleurs.

Nous ne nous faisons pas illusion, mais nous savons que ne pas avancer c'est reculer. Nous multiplierons nos conférences, nous nous grouperons de plus en plus et le moment n'est pas loin où la Ville-Sainte du socialisme deviendra le boulevard de la démocratie chrétienne !...

C'est au milieu de bravos répétés que M. Wagnon retourne à sa place.

Le mouvement démocratique chrétien à Tourcoing

Si je suis jeune, dit M. Decopman, en abordant la tribune, j'ai l'activité et je suis fier de faire connaître ce que l'on est arrivé à réaliser à Tourcoing. Je tiens surtout à déclarer hautement —et je désire que ce soit répété dans la presse — que nous ne sommes pas payés pour faire ce que nous faisons, comme on a essayé de le faire croire à qui voulait l'entendre. Je défie qu'on nous dise cela en face.

Ce que nous cherchons c'est l'union entre la classe du travail et le capital.

M. Decopman apprend que l'idée première de la formation du syndicat à Tourcoing a pris naissance au congrès de Reims, en 1893 : il fallait un appui moral. On l'a trouvé dans la personne d'un prêtre aussi instruit que dévoué: il a nommé l'abbé Paul Six. (Bravos prolongés, vive l'abbé Six!)

Il s'agissait de lutter contre deux éléments nécessairement hostiles : les ouvriers affiliés au socialisme et les chefs d'industrie aux yeux desquels on n'a pas manqué de signaler les ouvriers chrétiens comme des révolutionnaires.

On parvint à organiser, puis à multiplier les conférences où le prêtre et l'ouvrier allaient bras dessus bras dessous.

Oh ! non, M. l'abbé Six, vous n'avez pas profané votre soutane, vous n'avez pas perdu votre dignité de prêtre, quoi qu'on ait voulu dire; car vous avez relevé l'ouvrier dédaigné jusque là; car vous n'avez après tout que suivi l'exemple de Jésus-Christ, l'ami des humbles : vous avez compris votre devoir.

(Vifs applaudissements: Vive M. l'abbé Six.)

On croyait que le départ de M. l'abbé Six aurait anéanti le syndicat : il a continué à être plus florissant que jamais.

Le véritable secret de cette prospérité, c'est la confiance qu'inspire le prêtre.

Le Saint-Père l'a dit : le prêtre doit aller à l'ouvrier; il ne fait que suivre en pratique les enseignements de l'Encyclique. Sans doute, dans ce beau monument des principes de la justice sociale, il est inscrit des devoirs pour l'ouvrier, mais cette encyclique, il faut la prendre tout entière, elle reconnaît aussi à l'ouvrier des droits.

Suivant M. Decopman, ce qu'il faut aussi instituer, ce sont les œuvres démocratiques, les coopératives par exemple, dont on a dit du mal, mais qui ne sont après tout que le moyen pour le travailleur de réduire ses dépenses et de vivre comme il en a le droit.

Les cercles d'études sociales, il est essentiel de les préconiser : seulement, ajoute-t-il, il y a mieux l'appui moral sans lequel ils verseraient forcément dans le socialisme.

Qu'il en soit établi partout, de telle sorte que l'on voie qu'il a été fait quelque chose pour la classe ouvrière.

Ce sera ainsi l'union du capital et du travail, le triomphe de la bonne cause, de l'Eglise.

Ce discours, prononcé d'une voix vibrante, avec une ardeur communicative, produit une très vive impression sur les auditeurs qui à maintes reprises avaient couvert la voix du vaillant ouvrier Decopman d'applaudissements des plus nourris.

Les syndicats à Charleville

Un ouvrier de Charleville, M. Dombret, met aussi l'assistance au courant de ce qui a été fait dans sa contrée pour l'amélioration des travailleurs.

Là aussi, ces derniers ont eu à résister à des mauvaises volontés, à dissiper et combattre des calomnies; mais l'Union démocratique ne s'est pas rebutée, elle fonctionne dans le pays avec la même vigueur.

Discours de M. l'abbé Pottier

Le mouvement d'attention s'accentue quand M. le président prie M. l'abbé Pottier de prendre la parole.

Dès les premiers mots du prêtre belge bien connu, on sent que l'on a en face de soi un brillant et savant orateur : la parole est claire et élégante, le geste aisé et mesuré; l'abbé Pottier a, dans son concours, des envolées superbes qui communiquent à l'auditoire un irrésistible enthousiasme.

Tout est pesé; l'éminent professeur de philosophie reparaît quand il aborde les considérations élevées de la science sociale qu'il paraît admirablement posséder.

Il se propose de traiter du programme de la démocratie chrétienne vu de haut. Que cherchons-nous ? dit-il. Le règne de Dieu et de Jésus-Christ — Qu'est-ce que régner? c'est commander.

Nous disons à l'ouvrier : Tu dois sauver ton âme, voilà la préoccupation! Il faut que toutes les œuvres soient surnaturalisées; parmi les vertus à cultiver, tu as surtout la patience, la résignation.

On enseigne à l'ouvrier ses devoirs, mais en attendant qu'il ait le paradis, est-il nécessaire qu'on lui laisse en bas une espèce d'enfer ?

Léon XIII a fait tous ses efforts pour dégager l'idée catholique de la contingence politique.

L'orateur rend hommage à la haute perspicacité du Pape qui a conseillé la soumission complète à la forme du gouvernement en France.

L'homme, ajoute M. l'abbé Pottier, a été créé pour parvenir à ses destinées éternelles : mais il doit vivre matériellement : je dis plus, c'est que, ainsi que l'a proclamé Léon XIII, « pour la pratique de la vertu, une quantité » de biens temporels est indispensable. »

C'est pourquoi il faut protester contre ce reproche que l'on nous fait, à nous démocrates chrétiens, de mettre la religion au second plan.

Si vous placez l'homme dans la tentation de la misère, il ne résiste pas : c'est ce qui explique le succès du socialisme.

Le syndicat ouvrier est précisément constitué pour éloigner l'ouvrier de cette tentation.

L'une de toutes les questions susceptibles d'être résolues dans le syndicat, c'est la question si brûlante du salaire. Il faut savoir la regarder en face.

Dieu a dit « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Le pain c'est la subsistance totale pour la conservation de l'individu et la propagation de l'espèce.

Quoi de plus naturel que cela ? — On s'est toujours heurté à un préjugé: c'est que l'économie sociale serait la science des richesses ; on a perdu de vue que l'homme n'est pas fait pour la richesse, mais bien que la richesse est faite pour l'homme.

Nous, pauvres prêtres, avec vous, pauvres ouvriers, nous ferons, avec la grâce du Christ, triompher cette vérité!!... (Applaudissements prolongés.)

L'ouvrier, ou qu'il soit, doit vivre. De là, des mesures à prendre — Où les trouver ?

Elles se résumeraient facilement dans cette formule si vraie de M. Prino : « Il faut réorganiser la liberté sous la protection des pouvoirs publics. »

La liberté ? — avec le système actuel l'ouvrier la possède-t-il? Il se présente à un patron qui, lui, fixe contre son travail un salaire — s'il le trouve insuffisant pour sa vie à lui et celle de sa famille, il le refusera.—Le patron dira: Le monde est grand, j'en trouveral d'autres que vous; vous pouvez partir.

Cela pourra se produire pour quatre, cinq, dix ouvriers. Il se trouvera un onzième ouvrier qui acceptera cette fixation du salaire.

Ce n'est pas de la justice. Le vice est que cette réponse du patron signalée plus haut est toujours possible. En réalité, la liberté n'y est point, il n'y a que l'apparence de la liberté. Il faut donc réorganiser cette liberté.

Qu'est-ce que cette liberté? C'est de ne devoir jamais accepter des conditions que l'humanité, que la justice répudie.

Il s'agit des lors de reconstituer la puissance du travail ? De quelle manière ? L'ouvrier isolé ne peut rien; si les ouvriers s'unissent, ils peuvent tout, afin que dans le contrat de travail patron et ouvrier ce soient deux puissances qui discutent entre elles.

Quoi de plus logique ? de plus humain ?

Le prêtre doit s'unir au peuple pour arriver à ce résultat. Le jour où le peuple verra la force surnaturelle de Dieu, le peuple sera avec nous, le drapeau de la démocratie chrétienne montera à la hauteur des grands triomphes.

Ne laissez donc pas dire que nous mettons la religion au second plan. Outre la liberté, il faut la protection des pouvoirs publics. Les syndicats professionnels doivent être reconnus légalement ; la pacification sociale dans le respect des droits de tous.

A côté du syndicat ouvrier il faut que se tienne le syndicat patronal. Et pour couronner l'œuvre de justice, il faut le conseil de la délégation patronale et de la délégation ouvrière.

En réalité croyez-vous que l'ouvrier socialiste désire ce qui est prêché par les pontifes du parti: la négation de Dieu, de la famille, de la religion, de la propriété?.. Nullement.

Il ne demande qu'une chose : vivre. Et c'est la meilleure de mes espérances, la plus profonde de mes convictions, c'est que quand le peuple nous connaîtra, nous, prêtres, par lui-même, par son contact avec nous, il aura sa cause gagnée, il ramènera en même temps le triomphe de Jésus-Christ.

Cette magnifique péroraison soulève un tonnerre d'applaudissements, l'auditoire est littéralement enthousiasmé par l'éloquente et superbe parole de l'abbé Pottier.

Dernières résolutions du Congrès

M. le président Leclercq propose de tirer de ce congrès des conclusions pratiques, notamment de faire trimestriellement des Congrès régionaux.

Il est décidé par l'assemblée que le prochain congrès se tiendra à Roubaix.

— Donc, s'écrie le président, dans trois mois à Roubaix !...

Il termine en émettant le vœu que les patrons veuillent bien étudier les divers travaux qui ont été accomplis par les ouvriers pendant ces deux jours, et que le journal le *Peuple*, qui est appelé à contenir toutes les revendications de la démocratie chrétienne, serve d'organe aux cercles d'études sociales.

La séance est levée à huit heures.

LILLE

Les fêtes de Lille. — La journée de lundi a été bien distincte en ce qui concerne les fêtes de Lille et les fêtes universitaires.

Les délégués des étudiants ont fait une excursion à Dunkerque ; à leur rentrée, vers 9 heures et demie du soir, ils ont organisé un monôme et ont parcouru la ville, précédés de transparents : l'un représentant la médecine, par un squelette coiffé d'une toge de professeur et l'autre les lettres, par une femme montrant du doigt l'A, B, C à un jeune enfant.

Les fêtes locales de Lille n'ont point varié de l'ordinaire habituel. A 3 heures et demie a eu lieu l'ascension du ballon *Faidherbe*. L'aérostat a atterri à Wattignies vers 6 h. 3/4.

Des jeux populaires ont été organisés dans les différents quartiers de Lille et la distribution des prix a eu lieu sur la Grande Place, sous la présidence de M. l'adjoint Bastien. Le soir, la Grand'Place et les rues principales étaient brillamment illuminées. A 9 heures, un concert a été donné sur la Grand'Place par la musique du 43e de ligne.

Lundi après-midi la société des prolétaires, au nombre d'une centaine, coiffés de casquettes rouges et accompagnés d'une femme vêtue de rouge, a promené un baudet en criant : « Vive le ministre! vive le ministre ! »

Ce cortège précédé de tambours et de clairons, attirait naturellement un grand nombre de curieux. M. le commissaire central est intervenu, a saisi le baudet et l'a fait mettre en fourrière.

Le soir, un autre incident s'est produit. Environ 150 prolétaires ont fait le tour de la Grand'Place au moment de la distribution des prix aux lauréats des jeux populaires.

Un accident à Lille. — Lundi matin, vers 10 heures, le cheval attelé à la voiture de M. E. Taffin, âgé de 39 ans, demeurant à Roubaix, s'est emballé rue de Gand. Le conducteur a été projeté sur le sol, les contusions qu'il a reçues sont heureusement sans gravité.

CONSEIL MUNICIPAL DE LINSELLES

Le Conseil municipal de Linselles s'est réuni vendredi soir en session ordinaire de mai.

Etaient présents : MM. Charles Dhalluin, maire; Demarcq et Catteau, adjoints; Becquart Carette, Destombes, J. Six, P. Delahoutre, Delannoy-Delcourt, Wallart, Delobel, Ghesquière-Mille, Mahieu, Dumortier, Destombes, Bémy.

Absents : MM. Bernard, Dupont, Hassebroucq, Catry, Leplat E. Dumortier, Bonenfant.

Budgets primitifs et additionnels. — Le Conseil approuve les comptes et budgets primitifs de la commune, de l'hospice et du bureau de bienfaisance. Pour le budget primitif de la commune, les recettes et les dépenses se balancent à 44 613 fr. 13, les recettes pour le budget additionnel se montent à 12,322 fr. 55, les dépenses à 6,472 fr. 99.

Pour le budget primitif du bureau de bienfaisance les recettes s'élèvent à 15923 fr. 50 et les dépenses à 15662 fr. 38 ; et pour le budget additionnel les recettes se montant à 3592 fr. 16 et les dépenses à 1823 fr. 20 il y a un excédent de 1768 fr. 96.

Voici les chiffres pour le budget primitif de l'hospice : recettes, 9508,25 ; dépenses 95 7,75 ; le budget additionnel accuse 696,64 de recettes et 1354,40 de dépenses.

Le conseil établit la liste des indigents ne pouvant payer la taxe militaire.

Il s'occupe ensuite de deux demandes de sontiens de famille. Un avis favorable est donné à la demande de suppression d'un sentier aux Prés Bavons.

On vote ensuite des concessions trentenaires au cimetière en remplacement de concessions perpétuelles ou de 15 ans.

L'achat d'une armoire pour l'école communale de garçons est approuvé.

Le conseil vote une somme de 40 francs pour s'inscrire comme membre honoraire de la société de secours mutuels des cantonniers.

On décide ensuite la vente de bois appartenant à la commune aux Prés Bavons.

Le Conseil approuve les comptes et budgets de la fabrique de l'église et les budgets primitif et additionnel pour le service vicinal.

L'approbation est donnée au remboursement de la rente Delcambre.

MM. F. Catteau, Etienne Destombes, J. Six et Delannoy-Delcourt sont désignés pour faire partie de la commission d'entretien des aqueducs.

MM. Demarcq, Catteau, Et. Destombes, J. Six sont désignés pour s'occuper de la restauration des murs de l'église et du cadran du clocher.

La liste dressée pour l'assistance médicale gratuite est acceptée; puis le conseil décide que le cours de solfège sera désormais donné dans la salle de la musique municipale au Grand Louis.

M. le Maire procède ensuite à la remise des brevets de médailles coloniales à MM. Clovis Delebarre, garde chasse de M. Hennion et Edouard Vanuxem, et la séance est levée à 8 heures et demie.

Pélerinage diocésain à la Sainte-Baume

On nous prie d'insérer la note suivante :

« On organise pour le 24 juin prochain un magnifique pélerinage, décidé au Congrès catholique et se dirigeant vers le tombeau et la grotte de sainte Marie-Madeleine, à St-Maximin et à la Ste-Baume. Ce pélerinage s'arrêtera au Sacré-Cœur de Montmartre, à Ars, à N.-D. de Fourvières, à Lyon, à la Grande-Chartreuse, à la Salette, à N.-D. de la Garde à Marseille, et aura son couronnement à la Ste-Baume.

» Le départ de Lille aura lieu le lundi 24 juin; le retour à Lille le samedi 6 juillet à cinq heures du soir.

» Le prix total sera de environ 360 francs. Il comprendra le billet circulaire de chemin de fer en 2e classe, les voitures à Paris, de Villefranche à Ars, de Grenoble à la Grande-Chartreuse, à la Salette, de Marseille à Saint-Maximin et la Sainte-Beaume, ainsi que tous les frais d'hôtel, sauf ceux de la Salette.

» Les repas seront confortables.

» On aurait pu obtenir une réduction plus forte, mais avec obligation de voyager en trains omnibus et de rentrer plus tard.

» On a préféré les trains express qui permettent un plus long séjour à chaque station, et fatiguent moins les voyageurs.

» Le nombre des pélerins devant être limité, on est prié de se faire inscrire à très bref délai, en tout cas avant le 10 juin.

» Des démarches seront faites pour nouvelle réduction de prix, d'après le chiffre des adhérents au 10 juin.

» S'adresser pour les adhésions à M. le curé de Wasquehal. »

LES FÊTES DE CALAIS

Calais, 3 juin. — Le ministre est arrivé à midi vingt-cinq. A trois heures, après les réceptions d'usage à la mairie, a eu lieu l'inauguration des *Bourgeois de Calais*. M. Dewavrin, maire de Calais, a rappelé les diverses péripéties du monument des *Bourgeois de Calais*. Il a terminé en félicitant le sculpteur.

Calais, 3 juin. — A l'inauguration du monument, M. Chautemps s'est borné a excuser M. Ribot de ne pouvoir assister à la cérémonie. MM. Dewavrin, maire, Roger-Marx délégué des beaux-arts, Huguet, sénateur, et Dussaussoy, député, ont prononcé des discours très applaudis.

Au banquet de 200 couverts qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, M. Chautemps a prononcé un discours dont voici deux principaux passages :

« Votre fête, Calaisiens, est une fête nationale ; les bourgeois dont vous êtes légitimement fiers appartiennent à la France. Qu'importent et le morcellement de la France d'alors et le nombre de siècles écoulés ? La patrie existerait-elle si une province pouvait se désintéresser de l'histoire particulière d'une autre province? La France républicaine honore comme vous les héros de la France féodale et non encore unifiée.

» De la prise de Calais par Edouard III jusqu'à nos jours, que de fois l'étoile de la France a pâli, que de fois l'horizon s'est noirci! C'est le traité de Troyes qui, par une combinaison d'alliances donne la France à l'Angleterre; mais une jeune fille, Jeanne d'Arc, délivre Orléans, fait sacrer le roi à Reims et repousse l'envahisseur... »

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !

— T'as raison, Baptiste, c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur !

93887—40262

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du dimanche 2 juin.* — Louis Bossière, rue de Condé 11. — Camille Bekaert, rue du Brandeloire, cour Piat-Aguche 22. — Cordule Vandenabeele, rue de la Balance 80. — Emma Drubbele, rue de Roeroi 50. — Henri Vanschooorisse, rue Bernard 48. — Augustine Delattre, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnon 9. — Jules Eggremont, rue Philippe-le-Bon 45.

Marie Foutaine, boulevard de Metz cour Dossche 5. — Albertine Farvacque, rue Thèele 8. — Emile Vienne, boulevard de Metz, cour Dupouchelle 8.—François Haveau, rue des Longues-Haies cour Bonte 8. — Alphonse Meirhaeghe rue de Flandre 50. — Eugène Petit, rue Lafontaine cour Lebrun 2.

Du lundi 3 juin. — Jeanne Levengie, rue du Tilleul.— Jules Vangersdaele, rue de l'Epeule.— Marie Dumazy, rue Molière.— Célestine Banduin, rue Lannes. — Adèle Vandenbulcke, rue du Tilleul — Charles Moerloos, rue du Fort.— Georges Nys, impasse Nabuchodonosor.— Gabrielle Deregnaucourt, rue de l'Alouette. — Albert André, rue du Tilleul.— Gabrielle Opsomer, rue d'Italie. — Adolphe Florin, rue de l'Epeule. — Eugène Billiart, rue de Bavai. — César Marchand, rue Sainte-Thérèse. — Victorine Bouckuyt, rue Christophe-Colomb. — Germaine Nyffels, rue de la Gare.

Mariages du lundi 3 juin.— Jules Brulois, 39 ans, débardeur, rue des Fleurs 57 et Elodie Vancaneghem, 23 ans, tisserande, rue des Fleurs, cour Desrousseaux.— Oscar Clous, 27 ans, journalier, rue de l'Alma, fort Wattel 19 et Marie Nevejans, 27 ans, journalière, rue des Anges, cour Liagre 5.— Emile Dehollander 25 ans, tisserand, rue Cadeau 25 et Silvie Vandermerere, 22 ans, Bouckuyt, rue Cadeau 25. — Felix Dubus, 21 ans, encolleur à Estaimbourg et Julie Lambert, 21 ans, piquirère, rue de Choseul, fort Mulliez 28. — Charles Dumortier, 33 ans, rattacheur, rue de la Guinguette 50 et Marthe Herlant, 23 ans, ménagère, rue de la Guinguette 50. — Florentin Lefebvre, 36 ans, typographe à Lille et Gabrielle Stacino, 21 ans, repasseuse, rue du Tilleul 65, à Roubaix. — Auguste Monnier, 56 ans, peigneur, cour du Tilleul, cour Toureaux 17 et Eugénie Snoppe, 50 ans, ourdisseuse, rue de Maubeuge 28. — Alfred Nys, 26 ans, journalier, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines 16 et Sidonie Debaebaeker, 31 ans, ménagère, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines 15. — Carlos Bigville, 29 ans, peigneur, rue Sainte Elisabeth 38 et Louise Donnez, 30 ans, peigneuse, rue Jean Bart 40. — Modeste Tiesy, 23 ans, journalier, rue de la Paix 32, à Wasquehal et Malvina Lecomte, 30 ans, dévideuse, rue de la Paix 32, à Wasquehal. — Isidore Verriez, 45 ans, fileur, rue des Fleurs, cour Tangbe 4 et Marie Pondeville, 25 ans, bambrocheuse, rue des Fosses 86. — Frédéric Vydt, 30 ans, peintre, rue Milin 13 et Rosalie Van Huffel, 23 ans, repasseuse, rue de l'Epeule, cour Delobel 13. — Pierre Leenders, 36 ans, forgeron, rue Chanzy 49 et Lucie Clercq, 29 ans, ménagère, rue Chanzy 49.— Arthur Vigin, 22 ans, ajusteur-verrier, rue de la Vigne 31 et Louise Beaurepaire, 19 ans, épluchouse, rue de la Vigne, cour Delattre 4.— Rémi Gosse, 25 ans, domestique, Grande-Rue et Clarisse Rodarie, 25 ans, servante à Lille.— Jean Deconinck, 42 ans, fileur, rue de Ma Campagne 43 et Maria Lecleercq, 38 ans, soigneuse, fort Mulliez 24.— Auguste Barbier, 23 ans, tapelier, rue des Longues-Haies 363 et Florence Castel, 23 ans, soigneuse, rue de Choiseul 21.— Henri Delemarle, 39 ans, maçon à Lezennes et Justine Lepère, 43 ans, journalière, rue Saint-Eleuthère 7.— Léon Codan, 29 ans, fileur, rue Pierre-de-Roubaix 25 et Colette Boquette, 28 ans, soigneuse, rue Decrème, cour Degrieck 10 — Edouard Deleplanque, 22 ans, employé de commerce, rue de Lannoy 102 et Jeanne Ponthieux, 22 ans, sans profession, rue du Tilleul 218.— Désiré Deleu, 29 ans, mécanicien, rue de la Chaussée, cour Parent et Maria Vanwilder, 26 ans, tisseuse, rue Darbo, cour Bémy 9. — Pierre Delporte, 25 ans, ferblantier, rue Saint-Antoine, fort Bayart 28 et Joséphine Vandenberghe, 25 ans, visiteuse, rue du Nouveau-Monde, fort Masure 1. — Julien Denollet, 25 ans, fileur, rue des Longues-Haies 275 et Marie Deleporte, 24 ans, soigneuse, rue de Tournai 48. — Arthur Deponticu, 22 ans, tailleur d'habits, Grande-Rue, cour Vandorpe 13 et Marie Deneve, 19 ans, encaisseuse, rue de la Balance 14. — Charles Depriester, 27 ans, monteur en fer, rue du Fontenoy 83 et Emma Dolphens, 20 ans, sans profession, rue des Fondeurs 33. — Henri Descornet, 26 ans, garçon brasseur, rue de la Banque, cour Bataille 4 et Marie Delcuve, 23 ans peigneuse, rue de la Banque, cour Bataille 1.— Charles Desgrets, 30 ans, trieur à Croix et Clémentine Adyns, 28 ans, cuisinière, rue de Philippeville, maison Adyns. — Gustave Detroy, 22 ans, tisserand, rue de Cartigny, cour St-Dominique 1 et Clara Vantieghem, 25 ans, bobineuse, rue de Cartigny, cour Saint-Dominique 2. — Henri Dhaenens, 24 ans, lamier, rue du Ballon 66 et Philomène Florin, 27 ans, retordeuse, rue de la Paix 4. — Arthur Dhaenens, 30 ans, rentreur, rue du Ballon 66 et Marie Plaisant, 23 ans, bobineuse, rue de la Paix, impasse Favière 1.— Henri Duflo, 27 ans, maréchal ferrant, rue de Constantine 2 et Emilie Delattre, 26 ans, blanchisseuse, rue de la Conférence, cour Piamont 12. — Edouard Duponchelle, 28 ans, représentant, rue des Fleurs 97 et Marie Blanquart, 23 ans, tailleuse, rue des Parveneus 45.— Emile Glorieux, 24 ans, trieur de déchets, boulevard de Metz, maison Willem 7 et de Marie Lams, 26 ans, ménagère, rue Buffon 44.— Alphonse Halsberghe, 27 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Vroman 21 et Octavie Laurent, 30 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 205.

Florimond Heddebaut, 22 ans, magasinier à Tourcoing et Augustine Demanez, 19 ans, repasseuse, rue du Fort, cour Prouvost 4. — Alphonse Hennebel, 28 ans, fileur, rue Lafayette